

CONTRATS TERRITORIAUX

2022 // 2025

Ensemble, faire réussir la Lozère



**Attractivité du territoire
et Accueil**

**Transition Écologique et
Énergétique**

***SIGNATURE DES CONTRATS
DU 4 AU 7 JUILLET 2022***



UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CONTRATS AMBITIEUSE ET A FORTE VALEUR AJOUTÉE

LES CONTRATS TERRITORIAUX : UN OUTIL DE CONCERTATION, DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION

Dès 2015 et dans le cadre de sa compétence de solidarité territoriale, le Conseil départemental a choisi de mettre en œuvre une **contractualisation pluriannuelle avec les collectivités**. Cette démarche permet de gagner en efficacité et traduit le **partenariat renforcé avec les territoires**.

Les contrats territoriaux du Département constituent un **outil de concertation et de coordination** permettant ainsi de **structurer les investissements publics**, de mettre en avant les projets les plus prioritaires et de faciliter les mutualisations possibles.

Il s'agit également d'un **engagement ferme et pluriannuel du Conseil départemental** à accompagner les opérations retenues. Les collectivités peuvent donc se concentrer sur leurs mises en œuvre effectives.

DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES AFFICHÉES : ATTRACTIVITÉ ET TRANSITION

Dans le cadre du mandat politique en cours, l'action départementale a pour objectif de **créer les conditions d'un développement économique et social à forte valeur ajoutée pour permettre aux habitants de bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé**. Aussi, pour cette troisième génération de contrats territoriaux, l'ambition départementale est plus forte. Ainsi, ces contrats territoriaux « **Ensemble, Faire Réussir la Lozère** » accompagneront prioritairement les collectivités pour l'**attractivité de leur territoire et l'accueil de nouvelles populations** d'une part et la **transition écologique et énergétique** d'autre part.

*Un engagement commun :
« Ensemble, Faire Réussir la Lozère »*

Ces orientations prioritaires se traduisent par des engagements du Conseil départemental à travers la politique mise en œuvre et sa déclinaison sur le territoire et des moyens financiers alloués spécifiquement à ces thématiques au sein des contrats. En retour, il est demandé aux territoires de se mobiliser par la définition des enjeux et des priorités en matière d'attractivité et de transition, par la proposition et la mise en œuvre d'actions concrètes et par une plus grande implication au réseau Lozère Nouvelle Vie.

DES ÉVOLUTIONS POUR MIEUX TENIR COMPTE DES BESOINS

D'autre part, à la lumière des précédentes générations de contrats territoriaux, des évolutions ont été apportées au format du contrat afin de mieux répondre aux besoins immédiats et courants des collectivités et de mieux accompagner les projets assurant des charges de centralités.

DES MOYENS FINANCIERS RENFORCÉS

Une enveloppe de 40 millions d'euros a été allouée à cette génération de contrats territoriaux. Cela constitue un engagement du Département pour répondre aux enjeux et besoins des collectivités locales.

*40 millions d'euros de soutien
aux projets locaux*

La mise en place de ces contrats a été guidée par plusieurs principes : **l'équité, le rééquilibrage et la réactivité**.

Aussi, l'enveloppe globale de **40 millions d'euros** a été répartie en plusieurs fonds :

- une **enveloppe territoriale** de base (9 millions d'euros) répartie sur la base de critères territoriaux entre chaque territoires de communautés de communes : forfait (50%), longueur de voirie (25%), population (15%) et superficie (10%) ;
- un fonds dédié spécifiquement pour les travaux de **voirie communale et intercommunale** (7 millions d'euros) réparti entre territoires uniquement sur le critère de longueur de voirie ;
- un fonds de soutien aux projets supportant des **charges de centralité** (1,35 millions d'euros) pour faciliter l'accompagnement de projets communaux à l'intérêt supra-communal
- un **fonds de réserve d'appui aux territoires** (4 millions d'euros) pour accompagner annuellement des projets courants des collectivités
- d'**autres fonds de réserve** dédiés à l'accompagnement des projets structurants d'envergure départementale et des opérations en lien avec l'attractivité du territoire et la transition et au financement de projets retenus à des appels à projet externes ou bénéficiant de LEADER.



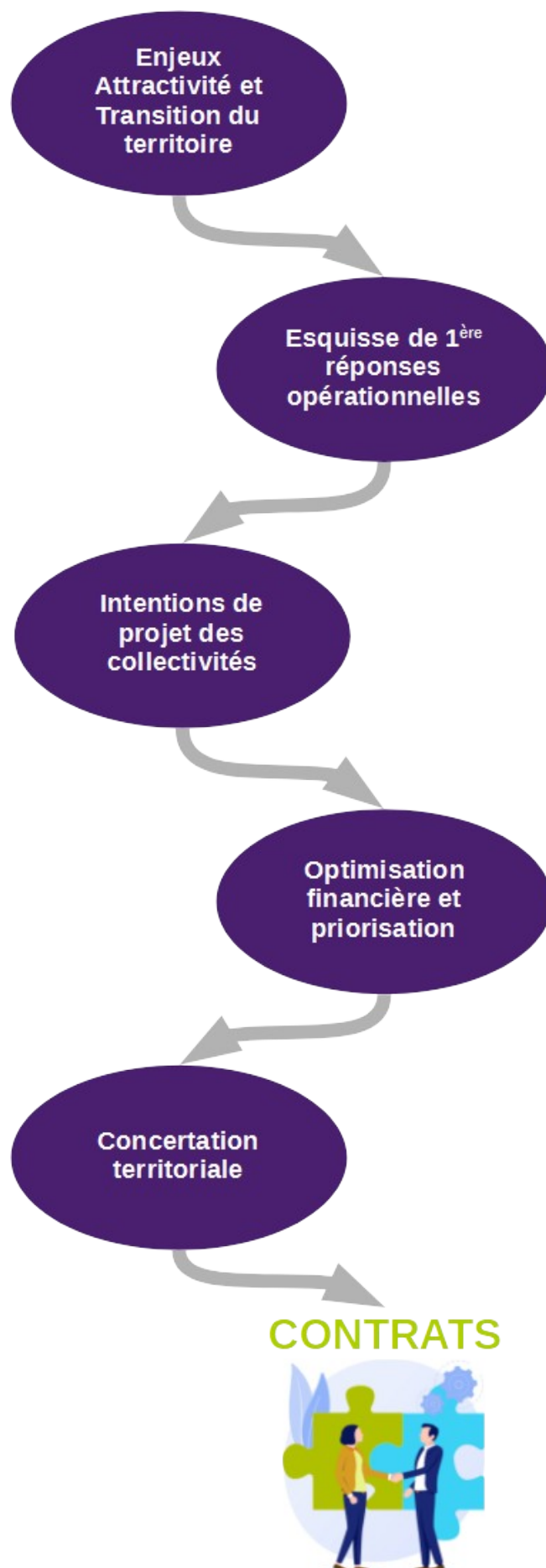
UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ACCOMPAGNÉE PAR L'INGÉNIERIE DU DÉPARTEMENT

Pour élaborer ces contrats territoriaux, une démarche participative a été menée d'octobre 2021 à avril 2022 avec l'ensemble des collectivités afin de définir les opérations accompagnées.

Après une réunion de lancement au cours de laquelle ont été présentés le cadre et le règlement de cette contractualisation, une première étape de réflexion a été conduite pour permettre de définir à l'échelle de chaque territoire les enjeux principaux en matière d'attractivité et d'accueil de nouvelles populations d'une part et de transition écologique et énergétique d'autre part. Sur la base de ces éléments, les collectivités ont fait remonter leurs propositions de projets à mettre en œuvre. Pour les aider dans cette étape, notamment pour analyser leurs besoins et esquisser des premières réponses opérationnelles, les collectivités ont pu compter sur l'appui des services du Département et de ses partenaires (Lozère Ingénierie, CAUE, ...).

Ensuite, pour permettre la concrétisation d'un plus grand nombre d'opérations et dans un souci de coordination, le Département a organisé une concertation des financeurs pour une meilleure optimisation des plans de financement dans le cadre de comités techniques à l'échelle des territoires Terres de Vie, Sud Lozère et Gévaudan.

Après une priorisation des opérations par les collectivités maîtres d'ouvrage, une concertation territoriale a permis de déterminer les opérations accompagnées financièrement par le Département sur les enveloppes territoriales. Tout au long de la période de contractualisation, de nouvelles opérations pourront être soutenues par l'intermédiaire des fonds d'échelle départementale.





LES PROJETS ACCOMPAGNÉS SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

SUR LES ENVELOPPES TERRITORIALISÉES

Avec la signature des contrats, ce sont plus de **19 millions d'euros** correspondant aux enveloppes territorialisées, à l'enveloppe de soutien aux projets supportant des charges de centralité et à l'année 2022 du fonds de réserve d'appui aux territoires qui sont d'ores et déjà orientés vers les projets des collectivités.

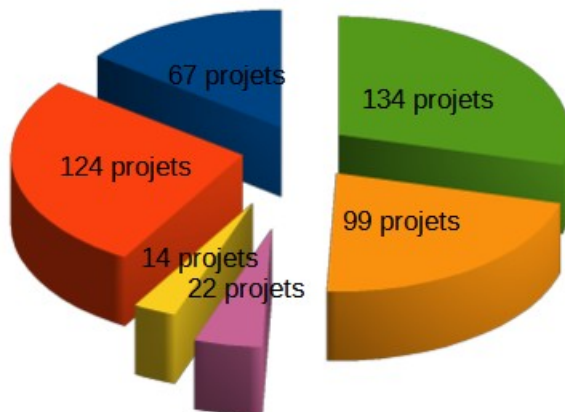
Ces projets représentent plus de **78 millions d'euros de travaux** que les collectivités pourront investir dans leurs projets en faisant appel aux entreprises du secteur privé.

Les subventions du Département vont pouvoir permettre la réalisation de **460 projets portés par 161 collectivités bénéficiaires** à travers tout le Département.

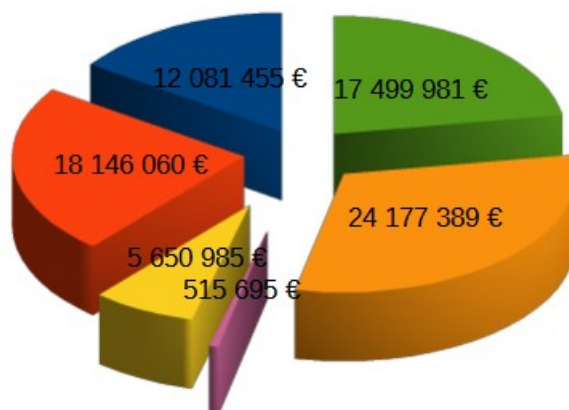
Ces projets concernent 6 thématiques sur lesquelles le Département apporte son soutien financier dans le cadre des investissements des collectivités locales : Service et vie quotidienne, Voirie, Cadre de vie, Habitat, Développement agriculture et tourisme, Eau et assainissement.

Considérant les enjeux des territoires, l'enveloppe de soutien aux projets supportant des charges de centralité a permis l'accompagnement financier de 16 projets de création, extension ou réhabilitation de structures publiques d'accueil de la petite enfance et d'écoles publiques réparties sur le territoire départemental.

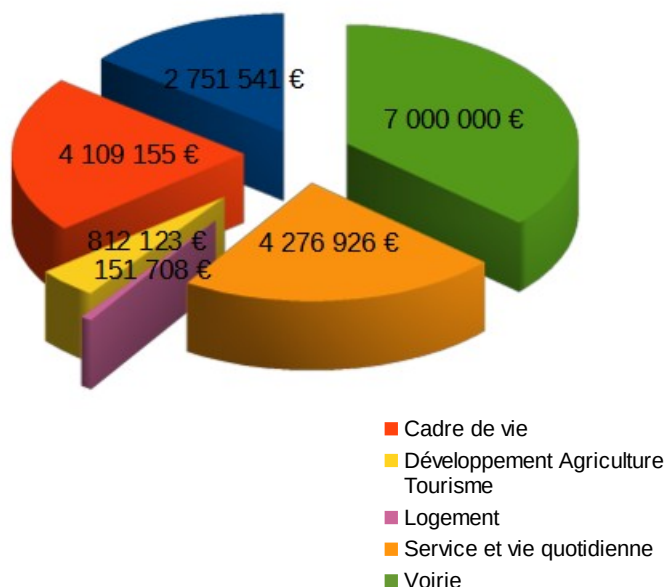
Nombre de projets par thématique



Montant d'opérations retenues par thématique



Montant de subventions attribuées par thématique



EN CHIFFRES :

78 M€ de travaux que les collectivités pourront investir

19 M€ de subventions départementales

460 projets portés

161 collectivités bénéficiaires

1 € de subvention du Département =
4,1 € de travaux sur le territoire

SUR LES FONDS D'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Des projets d'envergure départementale :

Pour les projets d'envergure départementale portés par les collectivités, le fonds de réserve prévu à cet effet d'un montant global de 15 M€ permettra de soutenir la mise en œuvre des projets suivants au titre de l'attractivité et de la transition écologique :

- **les grandes infrastructures routières** avec la rocade ouest de Mende (3ème tranche) et la déviation de Langogne (1ère tranche)

- **les projets structurants de développement touristique** dont l'aménagement de la voie verte des Cévennes (3ème tranche), les hauts lieux de l'agropastoralisme, les Pôles de Pleine Nature, les Territoires de Lacs et l'agence d'attractivité Gorges Causses Cévennes

- **la création ou réhabilitation d'équipements culturels structurants** avec la restructuration du théâtre de Mende, la rénovation du ciné-théâtre à Marvejols, la rénovation et extension de la Genette Verte à Florac et la rénovation du théâtre à Bagnols les Bains

- **la création ou réhabilitation d'équipements sportifs structurants** dont la création d'un complexe sportif à Florac, la rénovation du gymnase de St Chély d'Apcher, la création d'une salle sportive polyvalente à Nasbinals, la création de terrains sportifs couverts à Peyre en Aubrac, la rénovation des équipements sportifs à Marvejols, la création d'un bassin aquatique à Massegros Causses Gorges, la réfection du stade de foot du Bleymard, l'aménagement du stade de foot du Pont de Montvert, la création d'une piscine à St Germain de Calberte et la réfection de la piscine du Bleymard

- la création de la recyclerie du SIVOM de la Montagne



« Des équipements structurants au bénéfice de l'ensemble des lozériens »

Des projets prioritaires pour l'attractivité et la transition :

Un montant de 8 millions d'euros est prévu pour l'accompagnement sur la période de contractualisation des projets au programme Attractivité et Transition :



Au titre de l'attractivité :

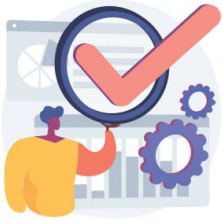
- les projets de développement économique (immobilier d'entreprises et dernier commerce de proximité)
- les projets de création ou réhabilitation lourde de logements

Au titre de la transition écologique :

- les projets structurants d'alimentation en eau potable et d'assainissement retenus dans les schémas départementaux
- les projets de renouvellement de réseaux d'eau potable issus d'une gestion patrimoniale
- la gestion intégrée des cours d'eau
- les projets d'aménagements en faveur du développement des mobilités durables

Un fonds de réserve pour les appels à projets :

Pour permettre aux collectivités de répondre à des appels à projets européens, nationaux ou régionaux ou de bénéficier de fonds LEADER, une enveloppe spécifique est prévue et réservée pour permettre d'apporter la contrepartie nécessaire du Département pour mobiliser ces fonds.



UN ACCOMPAGNEMENT SUR LA PÉRIODE DE CONTRACTUALISATION

UN ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE DE PROJET, TECHNIQUE, ET FINANCIÈRE

Afin de renforcer l'aptitude des collectivités à entreprendre, **une offre d'ingénierie complète est proposée à l'échelle départementale par le Département et ses partenaires**. Elle permet la mise à disposition et le recrutement de compétences spécifiques qui ne pourraient être supportées directement au niveau local. Rassemblant de nombreux acteurs de notre territoire, cette offre globale et diverse s'appuie sur l'intelligence collective, la complémentarité et la mise en réseau pour une ingénierie de qualité au profit du territoire.

L'ingénierie proposée directement par le Département fait appel aux savoir-faire de ses équipes dans de nombreux domaines (aménagement et équipements divers, eau, assainissement, patrimoine, tourisme, ...) et sous différentes formes : ingénierie de projet, technique et financière mais aussi assistance technique, accompagnement et conseils.



UN ACCOMPAGNEMENT POUR LE SUIVI DU CONTRAT

« Un comité de suivi annuel pour veiller au bon avancement du contrat »



« Des ajustements possibles pour tenir compte de l'évolution des besoins des collectivités »

Les services du Département en lien avec les collectivités bénéficiaires assurent un suivi de la mise en œuvre du présent contrat. Le Conseil départemental informe les maîtres d'ouvrage de la situation financière de leurs dossiers sur demande ;

Annuellement, un bilan des contrats territoriaux sera conduit. Pour cela, les services du Département organisent chaque année des permanences territoriales permettant des rencontres avec les élus et administratif des collectivités pour le suivi de la mise en œuvre du contrat.

Des décisions modificatives du contrat sont réalisées, à minima une fois par an, afin d'assurer les ajustements techniques et financiers nécessaires suite au bilan et intégrer les projets nouvellement accompagnés dans le cadre des fonds de réserve.

Un comité de suivi composé de représentants du Conseil départemental, du Président de la Communauté de communes, des Présidents de syndicats le cas échéant et des Maires est organisé chaque année par le Département afin d'échanger sur l'état d'avancement global du contrat et de ses opérations.



**UN POINT
D'ENTREE**

Collectivités :

04 66 49 95 07

collectivites@lozere.fr